Conseil de ville Delémont Groupe CS-POP-Verts

Delémont, le 27 avril 2009

Question écrite

Site pollué du deuxième Vorbourg

Fin septembre 2006, l'OEPN écrivait au Conseil communal que le bureau MFR avait demandé, dans un rapport à l'OEPN de juillet 1999, de surveiller le site par des analyses **annuelles** durant 5-10 ans.

L'OEPN indiquait que des contrôles avaient été effectués en 1999 et 2000. Ces contrôles avaient révélé une faible pollution. Le site est alors inscrit au cadastre comme nécessitant une investigation.

Cette investigation doit être entreprise par le détenteur du site, à son initiative ou, écrivait l'OEPN en 2006, elle sera demandée par le Canton dans les deux ans. Le Canton subventionne l'investigation, qui permettra de déterminer les besoins de surveillance et d'assainissement.

En novembre 2006, l'OEPN communiquait à la Bourgeoisie que les résultats des analyses des exfiltrations à proximité du hangar de compactage présentaient de fortes concentrations en ammonium.

Les analyses des eaux rejetées dans le ruisseau montraient une concentration élevée en ammonium et des traces de composés organochlorés, similaires aux résultats de 1999 et 2000.

La décharge est répertoriée en tant que site pollué nécessitant une investigation, que propriétaire ou commune peuvent entreprendre à leur initiative, écrivait l'OEPN. Elle sera cependant ordonnée « dans les années à venir ».

Questions

Depuis fin 2006, le Conseil communal de Delémont et la Bourgeoisie de Delémont savent que des analyses doivent être effectuées annuellement jusqu'en 2009. Aucune analyse ne semble avoir été effectuée en 2007, 2008 et 2009. Pour quelle raison ?

Une investigation de la décharge devait être effectuée aux frais du Canton dans un délai qui n'est pas clairement déterminé. Selon la lettre de l'OEPN à la Commune, de septembre 2006, l'investigation devait se faire jusqu'en 2008. Selon la lettre de l'OEPN à la Bourgeoisie, de novembre 2006, elle devait avoir lieu « dans les prochaines années ». Pourquoi cette investigation, qui permettrait de déterminer si un assainissement est nécessaire ou pas, n'a-t-elle pas encore été effectuée ? Si cette investigation est prévue, quand aura-t-elle lieu ? Un calendrier des intentions du Conseil communal a-t-il été établi ? Si oui, peut-on en connaître les détails ? L'offre de subventionnement du Canton est-elle toujours valable ?

Dans quelle mesure ce dossier est-il coordonné avec la Bourgeoisie de Delémont, propriétaire du site ?

Pour le groupe CS-POP-Verts Emmanuel Martinoli